

**Allocution d'Isabelle Gorce, Première présidente de la cour d'appel de Bordeaux  
à l'occasion de l'audience de prestation de serment des auditeurs de justice de  
la promotion 2023**

Bordeaux, le 17.02.2023  
Seul le prononcé fait foi

Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice,  
Monsieur le préfet de région,  
Madame la sénatrice,  
Madame la représentante de Monsieur le président du conseil  
départemental,  
Monsieur le maire de Bordeaux,  
Monsieur le premier président de la Cour de cassation,  
Monsieur le procureur général près la dite Cour,  
Monsieur le conseiller du président de la République,  
Madame la directrice adjointe du cabinet du garde des Sceaux,  
Monsieur le directeur des services judiciaires,  
Monsieur le directeur des affaires civiles et du Sceau,  
Général, Officier général de la zone de défense et de la sécurité Sud-ouest  
Monsieur le directeur zonal de la police judiciaire,  
Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Poitiers représentant  
le président de la conférence nationale des procureurs généraux,  
Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature,  
Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Bordeaux,  
Mesdames et messieurs les chefs des services déconcentrés,  
Madame, monsieur les représentants de la présidence du tribunal  
administratif de Bordeaux et de la chambre régionale des comptes,  
Monsieur le président du tribunal judiciaire de Bordeaux,  
Madame la procureure de la République, près le tribunal judiciaire de  
Bordeaux,

Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes  
Monsieur le président du jury du concours d'entrée à l'école nationale de la magistrature,  
Madame le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Bordeaux,  
Monsieur le vice-bâtonnier,  
Monsieur le directeur de l'école de formation des barreaux,  
Madame la directrice de l'école des avocats de Bordeaux,  
Mesdames et messieurs les représentants du monde universitaire et des ordres professionnels, et Madame la présidente de la chambre régionale des commissaires de justice qui nous fait l'honneur d'officier aujourd'hui comme huissier audiencier,  
Mesdames, messieurs les membres de la direction et du corps enseignant de l'ENM,  
Chers collègues,

Mesdames messieurs,

Permettez- moi, avant toutes choses, de vous souhaiter la bienvenue à cette audience solennelle, à bien des égards, historique ; historique car elle va recueillir le serment de la promotion la plus importante qu'ait connue l'ENM depuis sa création, historique aussi car la cour n'aura jamais connu une telle affluence. Près de 1300 personnes occupent à cet instant toute la salle des pas perdus et toutes les salles d'audience adjacentes. Vos proches, chers auditrices et auditeurs de justice vont pouvoir, dans ces salles d'audience, suivre en direct cet instant solennel, qui signe, en quelle que sorte, votre entrée dans la magistrature.

Votre présence, Monsieur le garde des Sceaux, nous honore comme elle honore, si je puis me permettre de m'exprimer en leur nom, à la fois l'Ecole nationale de la magistrature, dont je salue la directrice et l'ensemble du corps enseignant qui la compose, et cette nouvelle promotion de magistrats qui a fait son entrée à l'Ecole il y a quelques jours.

Avant de céder la parole au procureur général, permettez-moi encore de saluer très respectueusement les deux plus hauts magistrats de France qui nous font également l'honneur de leur présence à Bordeaux. Monsieur le premier président de la Cour de cassation, Monsieur le procureur général, nous savons toute la bienveillante attention que vous portez aux jeunes générations de magistrats qui nous rejoignent. En vos qualités de chefs de la Cour de cassation, de présidents du Conseil supérieur de la magistrature et de présidents du conseil d'administration de l'Ecole, vous avez pu échanger ce matin avec l'ensemble de la promotion ; votre présence à ce

moment si symbolique de leur vie professionnelle est évidemment un signe très fort en leur direction alors que l'institution judiciaire est, elle, à un tournant de son histoire tant les annonces en termes de moyens que vous avez rendu publiques le 5 janvier dernier, Monsieur le garde des Sceaux sont de nature à changer profondément la donne dans les années à venir.

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions.  
La cour vous remercie,

(...)

Chers auditrices et auditeurs de Justice,

Vous serez donc dans quelques instants très précisément 368 à prêter serment sur une promotion de 380, sachant que toute la promotion est aujourd'hui présente pour cette cérémonie. La grande majorité d'entre vous est issue des trois concours d'accès à l'ENM. Mais vous êtes également 95 à intégrer directement, sur titre, l'école.

Qu'après de longues et brillantes études supérieures, vous ayez passé un concours difficile et très sélectif, ou que votre intégration fasse suite à un parcours universitaire de haut niveau assorti d'une riche expérience professionnelle, vous avez été admis au sein d'une école que l'on a l'habitude de qualifier d'excellence et à laquelle, comme chacun de vos aînés, vous resterez profondément attachés.

Votre réussite justifie pleinement que je vous adresse à mon tour de chaleureuses félicitations, en mon nom personnel, au nom des hauts magistrats qui siègent à mes côtés et au nom de la cour toute entière.

Bienvenus dans le corps judiciaire dont vous faites désormais partie.

L'école va vous accompagner dans l'acquisition des savoir-faire et des savoir-être indispensables à l'exercice du métier ; vous allez découvrir que la science et la technique juridiques, l'argumentation rationnelle, seules, sont insuffisantes pour régler les conflits ; qu'il faut y ajouter beaucoup d'humanité, de générosité, d'ouverture d'esprit et de compréhension, de capacité de réflexivité, qui relèvent de qualités personnelles qu'à n'en pas douter vous avez tous, mais auxquelles il faut associer une posture professionnelle. Cette posture s'acquiert et s'approfondit tout au long de la carrière. Comme l'écrit le philosophe Jean-Philippe Pierron dans un article relatif aux valeurs du métier de magistrat dans l'oeuvre de Justice, "on ne

naît pas magistrat, on le devient”. C’est donc de cette posture singulière dont il va vous falloir faire l’apprentissage pour débiter dans vos fonctions. Vous serez accompagnés tout au long de votre formation, à l’Ecole, puis en stage, par des collègues soucieux de transmettre l’excellence d’une profession, mais également conscients que la réalité quotidienne du métier est souvent rude, exigeante et parfois même déconcertante à ses débuts.

Vous rejoignez la magistrature à un moment décisif de son histoire; la crise que connaît l’institution judiciaire ne vous est pas inconnue. Nos concitoyens expriment depuis déjà plusieurs années une forme de défiance vis à vis de nos institutions, et de façon générale de la représentation. L’institution judiciaire n’est pas épargnée par cette crise de confiance. Si nos concitoyens expriment leur attachement à la valeur Justice comme condition du vivre-ensemble, ils n’épargnent pas en revanche l’institution lorsqu’il s’agit de décrire son fonctionnement. Leur dépit est d’ailleurs directement proportionné à la hauteur des valeurs qu’ils attachent à celle-ci. Il faut dire qu’elle n’est pas exempte de défauts, vrais ou supposés : une grande majorité de nos concitoyens la juge tout à la fois lente, opaque, chère, lointaine, voire maltraitante ; mais les sondages révèlent aussi “l’empathie que ces mêmes concitoyens ont envers les professionnels du droit dont ils jugent la complexité de l’activité et l’inconfort de la mission, à la mesure de leur utilité sociale” ainsi que l’écrivait Cécile Vigour dans un rapport de recherche sur les rapports des citoyens à la Justice en Juin 2021.

Cette faille, profonde, qui traverse notre institution ne peut que nous interroger sur les vrais défis que nous devons relever pour la hisser au niveau de performance des standards européens, notamment en termes de délai de traitement des affaires. Un défi de moyens assurément, mais aussi un défi de sens : trouver une nouvelle articulation entre ce mouvement de complexification du droit que nous percevons tous, la nécessité, qu’il induit, de spécialiser toujours plus les professionnels, et le besoin de proximité et d’attention qu’expriment les justiciables, le tout dans un contexte où le rapport entre l’individuel et le collectif, entre les intérêts privés et l’intérêt général n’ont sans doute jamais été autant sujets à discussion et radicalité.

Sans doute, nous les plus anciens n’avons nous pas été suffisamment attentifs, ou simplement audibles, quant à l’analyse des transformations qui s’opéraient sous nos yeux au sein de l’institution et qui portaient en elles les germes de la crise que nous connaissons : la gestion politique et je dirais même managériale de l’institution par la loi, avec des réformes incessantes, en silo, tenant lieu de projet pour la Justice quand elles en accélèrent la désorganisation, l’accélération du traitement de la justice pénale du

quotidien au détriment du traitement des affaires civiles, familiales, sociales, la dématérialisation chaotique des procédures et de la communication avec les avocats, une architecture des palais de Justice qui a favorisé une certaine bureaucratisation de nos métiers et nous a, en tout cas, progressivement éloignés les uns des autres. Jean Danet, avocat, universitaire et ancien membre du Conseil supérieur de la Magistrature qui intervenait il y a quelques semaines à l'audience solennelle de cette cour évoquait à cet égard l'effet délétère sur l'institution judiciaire du new public management à partir des années 1990.

La "dépression de l'institution", son "intérieurisation" de la misère selon ses termes sont donc anciennes.

Je disais à l'instant que vous rejoignez la magistrature à un moment décisif pour l'institution judiciaire. Le procureur général vient de le rappeler, notre institution va connaître une augmentation considérable de ses moyens.

Ne nous leurrions pas, cet effort budgétaire qui nous est consenti nous oblige.

Il nous oblige non seulement à gagner en performance, pour répondre plus vite et plus efficacement aux sollicitations dont nous faisons l'objet, mais aussi il nous oblige à répondre à cette attente de nos concitoyens que j'évoquais plus haut de plus de proximité et d'humanité.

Vous incarnez ici, à cet instant, une ère nouvelle ; vous allez connaître à la fois une augmentation historique des moyens de l'institution judiciaire, et de profondes mutations dans les méthodes de travail. Vous serez les magistrats du développement du travail en équipe, du passage au zéro papier, du recours plus systématique à la conciliation et la médiation en matière civile.

Vous serez en première ligne pour construire cette nouvelle ambition que nous attendons pour notre institution ; un projet qui s'intéresse plus aux personnes qu'aux procédures, qui redéfinisse à cette égard l'office du juge, et redonne sa place à la Justice comme valeur au sein de notre société et comme réponse à ses besoins de régulation.

Beaucoup reste à faire car tout n'est évidemment pas qu'une question de moyens comme le rapport du comité des états généraux a pu le démontrer de façon éclatante et documentée. D'autres réformes profondes, structurantes pour l'avenir de l'institution, doivent être conduites, des

réformes d'organisation, d'administration des juridictions, des changements dans la gouvernance que nous souhaitons moins bureaucratique et plus proche du terrain à la faveur d'une ambitieuse déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines.

Vous allez d'ici quelques jours rencontrer vos futurs collègues dans les juridictions.

Vous verrez combien ces professionnels sont traversés par toutes les interrogations que connaît notre société, combien ils sont divers, combien aussi ils sont attachés à leur métier, à leurs missions. Et très vite, comme eux, nous vous le souhaitons, vous deviendrez passionnés par ce quotidien que nous vivons nous, magistrats, comme profondément pétri d'humanité et de responsabilité.

“Le droit est une machine à douter” disait le doyen Carbonnier. Contrairement

à l'idée qu'on se fait de la rigidité de la dogmatique juridique, de l'infaillibilité du raisonnement auquel elle conduirait, le droit est le lieu de la remise en cause. Comme praticien désormais, vous allez quotidiennement faire l'expérience du débat, de la discussion, du contradictoire et il vous appartiendra de faire vivre ce débat ; vous en serez même les garants. Vous découvrirez combien la décision que vous prendrez sera d'autant plus solide, charpentée mais aussi comprise qu'elle aura été débattue de façon approfondie et qu'à l'occasion de ce débat, la reconnaissance et la dignité de chacun auront été au coeur de votre pratique.

Acquérir les savoir-être et les savoir-faire, mais aussi déjà vous projeter dans une institution qui, même déboussolée et en quête de sens, demeure une institution essentielle à notre société, c'est à cela que grâce aux enseignements de l'Ecole vous allez désormais pouvoir vous consacrer.

“Un juge habitué est un juge mort pour la Justice” nous rappelle Charles Péguy. Restez donc ouverts au monde et larges d'esprit, c'est tout ce qui compte.

Mesdames et messieurs les auditeurs de Justice, je vais à présent lire la formule du serment. Après quoi, chacune et chacun d'entre vous, à l'appel de son nom, se lèvera, lèvera la main et dira je le jure.

Voici la formule du serment :

*« je jure de garder le secret professionnel et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur de Justice; »*

Mme la directrice de greffe veuillez énoncer les noms des auditeurs de justice présents.

La cour vous donne acte de votre serment, vous donne acte, M le procureur Général de vos réquisitions et dit que du tout il sera dressé procès verbal pour être versé aux minutes des actes de la cour.

L'audience solennelle est levée, mais je vous prie de bien vouloir rester à vos places pour l'allocution de M le Garde des sceaux.

Je vous remercie de votre écoute.